



FFSA
COUPE DE
FRANCE VHC **RALLYE**



7^{ème} Rallye V.H.C Monts et Coteaux
Coupe de France des Rallyes V.H.C (coef. 2)
Participation Etrangère Autorisée (PEA)

16 & 17 NOVEMBRE 2018
(Le rallye ne roule que la journée du samedi)

**REGLEMENT
PARTICULIER SPORTIF**

**Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes FFSA,
les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la
coupe de France 2019 des rallyes VHC**

ASA RHONE 40, COURS VERDUN - 69002 LYON
Tél. : 04.78.38.15.70 - Fax : 04.78.42.25.67

Le 7^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux reprend l'intégralité de la réglementation du 9^{ème} Rallye National Monts & Coteaux, à l'exception des articles précisés dans la présente réglementation particulière ci-après.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 24 septembre 2018.

Ouverture des engagements : Lundi 24 septembre 2018.

Clôture des engagements : Lundi 5 novembre 2018 à minuit (Cachet de la poste faisant foi).

Mise à disposition du road – book : samedi 10 novembre et dimanche 11 novembre 2018, Bar l'Escalade - Place de la Bascule, 69440 TALUYERS.

Dates et heures des reconnaissances :

Le samedi 10 novembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Le dimanche 11 novembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Vérifications administratives :

Le vendredi 16 novembre 2018 de 18h00 à 20h45.

Vérifications techniques :

Le vendredi 16 novembre 2018 de 18h15 à 21h00.

Mise en parc fermé : Vendredi 16 novembre 2018 à partir de 18h15, à l'issue des vérifications techniques

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Vendredi 16 novembre 2018 à 17h00 au P.C « Espace Rural d'Animations », 69440 Saint Laurent d'Agnay

Affichage de la liste des concurrents admis au départ, ordre et heures de départ : Vendredi 16 novembre 2018 à 21h30 au parc.

Départ du rallye : Samedi 17 novembre 2018 à 8h30 (1^{er} concurrent V.H.C), Saint Laurent d'Agnay. Les concurrents V.H.C partiront avant les ceux du moderne

Arrivée du rallye : Samedi 17 novembre 2018 à 16h08 (1^{er} concurrent V.H.C), à Saint Laurent d'Agnay

Vérification finale : Samedi 17 novembre 2018 dès l'arrivée du rallye **Garage THOLLET.**

Affichage du classement final provisoire : Samedi 17 novembre 2018, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix : Samedi 17 novembre 2018 à l'arrivée du rallye **sur le podium.**

L'OUVERTURE DU PARC FERME NE POURRA PAS SE FAIRE AVANT LA FIN DE LA REMISE DES PRIX.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre I^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'association Sportive Automobile du RHÔNE en qualité d'organisateur administratif et l'association OPSM en qualité d'organisateur technique organisent les 16 et 17 novembre 2018, le 7^{ème} RALLYE V.H.C MONTS ET COTEAUX.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile et a reçu à la Fédération Française du Sport Automobile le permis d'organisation n° **663** en date du **19/09/2018.**

1.1P. Officiels

Idem rallye National, sauf

Commissaire Technique responsable : Jean-Claude M.CARRE 13049 05-05

1.2P. Eligibilité

Le 7^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2019 (coefficient 2)
- Le Challenge Indice de performance Rallye VHC
- Le Championnat VHC de la Ligue Rhône Alpes du Sport Automobile 2018
- le Challenge de l'ASA du RHONE.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions - Concurrents admis

Toute personne qui désire participer au 7^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : **lundi 5 novembre 2018**.

Le nombre des engagés est fixé à **30 véhicules maximum**.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des Organisateurs
 - **380 €** Si inscription avant le 23 octobre minuit
 - **390 €** Si inscription après le 23 octobre
- Sans la publicité facultative des Organisateurs : **780 €**

Toute demande d'engagement non accompagné du montant des droits d'engagement sera nulle.

Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

3.3P. Ordres de départ

Les concurrents du 7^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux partiront devant le 9^{ème} Rallye National Monts & Coteaux (2^{ème} étape).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. Voitures admises

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K **et J** en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990).

Les systèmes d'extinction du feu munis d'une goupille doivent être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non-respect des sanctions seront appliquées avant le départ une mise en conformité devra être effectuée pendant le rallye une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités collectives obligatoires et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le 7^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux reprend le parcours de la 2^{ème} étape du rallye National.

Il représente un parcours de **220,200 km** et comporte **6 épreuves spéciales** (3 différentes), d'un total de **93,900 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES N° 3/6 Saint Sorlin - Rontalon	: 13,950 x 2 = 27,900 Km
ES N° 4/7 Thurins - Yzeron	: 8,900 x 2 = 17,800 Km
ES N° 5/8 Coise – Saint Didier sous Riverie	: 24,100 x 2 = 48,200 Km

L'arrivée du rallye V.H.C se fera à partir de 16h20.

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement particulier du 9^{ème} Rallye National Monts & Coteaux/PEA, rallye de support.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.17. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit* à un chargé des relations avec les concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye ;
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France VHC 2019

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Des coupes récompenseront tous les concurrents classés.

Il n'y aura pas de dotation en prix

La Remise des Prix du 7^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux se déroulera le Samedi 17 novembre 2018 à l'arrivée du rallye.